



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

Orléans, le 15 NOV. 2010

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU GUE-DE-LONGROI (28)

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Contexte et présentation du projet

La société ID Invest projette la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Gué-de-Longroi. Il s'agit d'installer des panneaux solaires sur une surface de 5,22 ha (pour une surface mobilisée de plus de 9 ha), avec une puissance totale de 7,5 MW, générant une production d'électricité équivalant à la consommation domestique d'environ 2 800 foyers (hors chauffage). Le site retenu est un champ au bord de la RN 10, à l'entrée Ouest du Gué-de-Longroi.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet. Il permet une hiérarchisation de ces enjeux. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

L'autorité environnementale a relevé deux enjeux principaux pour le projet : la consommation d'espaces agricoles et l'intégration dans le paysage.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Description du projet

Le projet est décrit de façon simple et compréhensible, aussi bien dans ses aspects techniques que dans ses enjeux pour la production d'électricité d'origine renouvelable.

3.2. Description de l'état initial, des effets principaux du projet et des mesures envisagées

- **Consommation d'espaces agricoles**

L'étude n'apporte aucune justification au choix d'implanter une centrale photovoltaïque sur des parcelles agricoles (culture du blé). Elle explique que la centrale est compatible avec un élevage ovin de manière générique.

Cependant, l'étude ne fournit aucun argumentaire permettant de justifier du choix de l'implantation : l'absence d'une véritable démonstration de l'opportunité d'implanter le projet de centrale avec un besoin exprimé par un éleveur ne permet pas d'apprécier le bien fondé de la localisation du projet.

- **Intégration dans le paysage**

L'étude relève que dans le paysage d'openfield, la centrale sera très visible depuis la RN10 au Nord et depuis le chemin des Trembleaux à l'Est et au Sud. En dépit de ce diagnostic, l'étude ne préconise la création d'une haie arbustive qu'en limite Nord (le long de la RN10) et éventuellement en limite Est. Elle mentionne la présence d'un chemin rural à proximité du projet, sans tirer parti de cette observation : la qualité de la vue offerte aux promeneurs aurait mérité d'être davantage prise en considération par le projet.

- **Faune, flore et milieux naturels**

Pour l'analyse de l'état initial du site, le dossier présenté établit un récapitulatif détaillé des zonages naturels, complété par un inventaire de terrain pertinent : il conclut de manière argumentée à l'absence de sensibilité pour la faune ou la flore, compte tenu du contexte agricole.

En revanche, en phase d'exploitation l'étude se contente d'exposer diverses hypothèses générales en matière de modalités de gestion et d'entretien du couvert végétal : l'étude aurait mérité de les détailler pour le projet présenté, en fonction du contexte local.

- **Réversibilité des installations et recyclage des éléments**

Le chapitre consacré au démantèlement futur de la centrale avance là encore des généralités non spécifiques au projet.

Le dossier ne présente pas les modalités pratiques et techniques de fixation des modules : aucun élément ne permet d'évaluer les alternatives et les choix réalisés, et donc leur pertinence au regard du contexte local et sur le démantèlement et la remise en état finale du site.

L'étude analyse la nature et les quantités de déchets produits par le démantèlement de la centrale. Elle affirme que la majorité des déchets sera recyclée, sans apporter d'élément spécifique au projet examiné.

4. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

L'analyse de l'état initial ayant conclu à une faible sensibilité de l'environnement, la prise en compte de l'environnement n'apparaît pas comme l'élément déterminant dans la conception du projet. Ainsi, elle est principalement étayée par la mise en avant des atouts génériques des installations photovoltaïques (absence de rejets, réversibilité et recyclage des composants, notamment). Surtout, l'hypothèse de la faible sensibilité de l'environnement conduit à une absence totale de justification précise de la consommation d'espaces agricoles, qui est l'enjeu majeur de ce projet.

Au-delà de ces généralités, le dossier n'analyse aucun aménagement spécifique au regard de leurs incidences sur l'environnement : intégration dans le paysage, modalités techniques d'implantation des panneaux, critères de remise en état du site.

5. Conclusion

L'environnement du projet et les impacts de celui-ci sont étudiés par grandes thématiques. L'étude avance beaucoup de considérations générales sur l'installation de centrales photovoltaïques, sans que l'analyse soit précisément adaptée au site local. En conséquence, la consommation d'espaces agricoles, enjeu essentiel de ce projet, est très sous-évaluée par l'étude d'impact du projet.



Gérard MOISSELIN

Annexe : Identification des enjeux environnementaux par l'autorité environnementale

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées)	L	0	
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (N2000), les zones humides	L	0	
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	E	0	
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	L	0	
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)	L	0	
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	E	+++	Avantages du projet bien mis en évidence
Sols (pollutions)	L	+	Question des fondations éludée
Air (pollutions)	E	0	Pas d'émissions atmosphériques en exploitation
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques	L	0	
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E	+	Pas de déchets de fonctionnement. Le recyclage est peu expliqué.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	L	+++	Consommation de surface agricole
Patrimoine architectural, historique	L	0	
Paysages	E	++	Forte visibilité dans un paysage très ouvert
Odeurs	L	0	
Emissions lumineuses	E	0	
Trafic routier	L	+	En phase de chantier
Sécurité et salubrité publique	L	+	Risque d'accident faible
Santé	L	0	
Bruit	L	0	
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées, ...)			

* Etendue du territoire impacté

E : ensemble du territoire,
L : localement,
NC : pas d'informations

** Hiérarchisation des enjeux

+++ : très fort,
++ fort,
+ présent mais faible,
0 pas concerné

